

Communiqué de presse du CSFPT
du 5 mai 2021

Séance d'installation des nouveaux élus municipaux au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale – Philippe LAURENT réélu Président



Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, qui s'est réuni ce mercredi 5 mai, voyait l'installation des 42 nouveaux élus municipaux (14 titulaires et 28 suppléants) siégeant au sein du collège des employeurs du CSFPT, suite aux élections municipales.

Cette séance a ainsi permis d'installer ces élus représentants les communes, selon différentes strates démographiques. Pour la première fois, en application de la loi de transformation de la fonction publique, les intercommunalités sont également officiellement représentées au sein de l'instance paritaire de dialogue social (cf. communiqué de presse du 22 janvier dernier, en annexe duquel figurent les listes des nouveaux membres élus municipaux du CSFPT).

Du fait du renouvellement de l'assemblée plénière du CSFPT, les compositions du bureau et des formations spécialisées ont également été renouvelées.

Philippe LAURENT, maire de Sceaux, candidat de rassemblement à sa succession, **a été réélu à l'unanimité des suffrages exprimés Président du CSFPT**. Pour rappel, il préside cette instance depuis 2011.

A l'occasion de sa réélection, Philippe LAURENT a remercié celles et ceux qui lui ont apporté son suffrage et prononcé l'allocution jointe.

Par ailleurs, les présidences de deux formations spécialisées ont également été renouvelées à l'occasion de cette séance d'installation : **Gil AVÉROUS**, président de la communauté d'agglomération Châteauroux métropole (Indre) **a été élu président de la formation spécialisée n°1**, chargée des questions institutionnelles, statistiques et études et **Emmanuelle ROUSSET**, conseillère municipale déléguée de Rennes (Ille-et-Vilaine) **a été élue présidente de la formation spécialisée n°4**, chargée des questions sociales.

Les membres du CSFPT, anciens et nouveaux, se sont immédiatement mis à l'ouvrage par la tenue d'une réunion du nouveau bureau du CSFPT.

En annexe, figure le discours de Philippe LAURENT, suite à sa réélection (seul le prononcé fait foi).



 **La prochaine séance du CSFPT aura lieu le jeudi 27 mai 2021.**

Installation du Collège employeur communal du CSFPT

Déclaration de Philippe LAURENT, Président du CSFPT

5 mai 2021

Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs,
Chers et chères collègues,

Je souhaite d'abord remercier le président Hiriart pour avoir présidé ce début de séance un peu complexe, ainsi que François Deluga pour avoir présenté en des termes chaleureux ma candidature.

Je remercie également tous les membres élus et représentants syndicaux qui ont participé à ce vote. Votre confiance renouvelée me touche beaucoup, et je le ressens aussi comme une reconnaissance du travail effectué par nous tous, une forme d'approbation sur la façon dont nous avons, ensemble, fait fonctionner notre instance, et un encouragement à poursuivre en ce sens. Et j'insiste sur cette évidence s'agissant d'une instance de dialogue social : la vie du Conseil supérieur, ce sont les deux collèges qui l'animent et, sans la participation active de chacun et de chacune d'entre vous, rien n'est possible.

Je souhaite également rendre hommage aux membres du collège employeurs qui terminent leur mandat avec cette séance d'installation. Certains ont siégé pendant plus de 20 ans, avec beaucoup d'engagement et de passion pour notre fonction publique territoriale. J'espère que nous pourrions les en remercier de façon plus festive prochainement.

Nous ouvrons donc aujourd'hui une nouvelle étape du CSFPT. En effet nous sortons d'un renouvellement important, quantitatif et qualitatif, mais, en outre, la structure du collège employeur a été profondément transformée par la loi, à la demande d'ailleurs des employeurs territoriaux, qui ont souhaité rendre le collège plus représentatif de la diversité des employeurs.

Et je n'oublie pas, à l'occasion de cette installation, de souligner le rôle essentiel de toutes les associations d'élus qui m'ont aidé à constituer les 6 sous-collèges qui composent désormais le collège des élus communaux et intercommunaux. Ce n'était pas simple, mais la bonne volonté de toutes les composantes y a participé. Qu'elles en soient donc remerciées.

Malgré le contexte sanitaire, le CSFPT a pu remplir son rôle et poursuivre l'examen des textes. Nous le devons aux équipes de la DGCL et du CSFPT qui, dans cette période particulière, ont fait des efforts pour faciliter la vie de chacun et ont permis que l'activité du CSFPT puisse pleinement se poursuivre.

La séance d'aujourd'hui en est une preuve. Il aurait été dommageable pour tous de reporter de nouveau cette séance d'installation, nous avons, avec la DGCL, trouvé un dispositif qui permet d'associer la

distance et les scrutins. Que Christophe BERNARD qui a joué un rôle important dans cette solution en soit remercié.

Je ne ferai pas ce matin le bilan du précédent mandat – nous en aurons d'autres occasions – mais je voudrais esquisser quelques perspectives pour le futur.

D'abord le CSFPT a été renforcé dans sa représentativité, puisque les collèges élus représentent mieux la démographie et la structure véritable des communes, dans leur diversité.

Ensuite, toutes les composantes institutionnelles de la fonction publique territoriale sont présentes aujourd'hui, à travers leurs présidents ou présidentes : le CNFPT, la Fédération nationale des centres de gestion, la CNRACL, l'IRCANTEC et le FIPHFP.

J'ai souhaité cette représentativité « renforcée », parce que cela donne au CSFPT une expertise et une légitimité supplémentaires. Traiter les questions relatives à l'apprentissage ou au reclassement est plus facile si on dispose du diagnostic direct du CNFPT, de la FNCDG ou du FIPHFP.

Pour autant, cela ne minore pas le rôle majeur des représentants des diverses catégories de collectivités et d'EPCI.

Ces éléments montrent que le CSFPT va progressivement évoluer. Les rapports de force ayant changé, les élus locaux, à l'instar des organisations syndicales, devront être plus présents et rendre davantage compte de leurs mandats. Le lien avec les associations d'élus sera nécessairement renforcé, même si, et j'y insiste, le collègue employeur du CSFPT n'est pas l'association des associations d'élus.

Je compte proposer aux présidents et bureaux de chaque association d'élus de les rencontrer prochainement pour leur présenter ces perspectives et affiner nos méthodes de travail.

Ainsi, le « collègue employeur » prendra tout son sens et son efficacité et sera capable de proposer – si possible avec les organisations syndicales – des amendements, ou même des alternatives, aux propositions du Gouvernement.

Bien sûr, il ne s'agit pas de « cogestion » - d'ailleurs le CSFPT ne gère rien - mais de créer progressivement les conditions d'un dialogue social direct, sans filtre, avec l'ensemble des organisations syndicales pour aboutir à des accords collectifs, comme l'évolution des textes en la matière en dessine la perspective. Il s'agit tout simplement de donner aux élus et aux agents la capacité de peser effectivement sur les réformes qui les concernent, voire d'en proposer directement, comme d'ailleurs, nous le faisons déjà à l'occasion des rapports en auto-saisine qui doivent être mieux valorisés.

C'est tout simplement donner tout son sens au paritarisme, auquel nous restons tous très attachés.

Nous avons d'ailleurs déjà esquissé cette méthode à propos de réformes importantes – comme le Comité social territorial ou la Protection sociale complémentaire – mais il faut que la volonté de dialogue social, qui peut aboutir à des consensus partiels, reste toujours au cœur de l'activité du CSFPT.

Les organisations syndicales sont habituées à faire des propositions, on le voit bien à travers le nombre d'amendements déposés, il faut que les élus locaux fassent de même.

La Coordination des employeurs territoriaux avait cet objectif, elle l'a rempli, notamment à l'occasion de l'examen de la loi de transformation de la fonction publique.

La Coordination, loin de concurrencer le CSFPT, permet aux élus de se concerter et de préparer les positions et propositions communes.

Tous ces éléments sont valables pour le Conseil commun de la fonction publique : la participation active des élus locaux y est nécessaire. Quoiqu'on en pense, ce Conseil commun existe, il ne faut donc pas le négliger, d'autant que les réformes importantes y sont désormais examinées. Je compte prochainement faire des propositions d'amélioration du fonctionnement du CCFP, notamment dans ses relations avec le CSFPT. J'ai rencontré, à cette fin, la ministre de la Transformation et de la fonction publiques ainsi que la directrice générale de l'Administration et de la fonction publique, qui souhaitent elles-mêmes des évolutions en la matière, et qui m'ont confirmé la place que devait continuer à tenir le CSFPT, devenu au fil des années un acteur reconnu du monde public local et de la fonction publique.

Enfin, le CSFPT a une compétence importante qui lui permet d'anticiper des réformes et de proposer, c'est la capacité d'auto-saisine.

Il ne s'est pas privé d'utiliser cette faculté sur un grand nombre de sujets et a montré, par là-même et au-delà de son rôle institutionnel, son utilité concrète pour faire avancer la fonction publique territoriale. Je souhaite que cette capacité d'auto-saisine soit encore renforcée et que le CSFPT dispose des moyens matériels et humains pour ce faire, comme d'ailleurs la plupart d'entre vous l'ont demandé dans leurs déclarations liminaires.

Je propose enfin que notre Conseil, comme il l'avait fait en 2016, établisse un Livre Blanc sur la fonction publique territoriale. Ce sera l'occasion de dresser un bilan synthétique des réformes réalisées, de les confronter aux propositions du précédent Livre blanc et de les actualiser.

Il s'agit, pour le CSFPT, de prendre de la hauteur et de faire un retour sur les nombreuses réformes engagées et, à partir de ce diagnostic, d'élaborer des propositions de réformes ou de corrections, et, à travers cela esquisser un programme de travail pour les années à venir.

Ce pourrait être la base d'un « agenda social » propre à la fonction publique territoriale.

Bien évidemment, ce Livre blanc sera programmatique et n'empêchera pas le travail ordinaire et prévu des formations spécialisées, dont notamment l'auto-saisine concernant les conséquences du covid-19 sur le fonctionnement de nos collectivités territoriales et les conditions de travail des agents publics.

Mesdames et Messieurs, chers et chères collègues, encore merci pour votre confiance, vous pouvez compter sur mon engagement pour qu'ensemble, nous poursuivions, dans l'esprit du dialogue social, le travail de consolidation de notre fonction publique territoriale, dont la qualité est la condition d'un service public répondant aux attentes et aux besoins de nos concitoyens.

Je vous remercie.